



Assemblée générale

Distr. limitée
31 mai 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 123 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

**Projet de décision présenté par le Président
à l'issue de consultations officieuses**

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

**Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/C.5/59/L.53 intitulé « Aspects administratifs
et budgétaires du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies : questions concernant
toutes les opérations de maintien de la paix »**

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur
de l'Assemblée générale**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée que l'adoption du projet de résolution A/C.5/59/L.53 entraînerait l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 466 600 dollars au budget du compte d'appui des opérations de maintien de la paix, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, au titre du Bureau des services de contrôle interne.

¹ A/C.5/59/32.

